

VILLE DE COGNAC (CHARENTE) EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal séance du 23 janvier 2014	Conseillers en exercice : 33 présents : 27 pouvoirs : 6 votants : 33 abstentions : 0 voix pour : 33 voix contre : 0
---	--

Aujourd'hui jeudi 23 janvier 2014 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 17 janvier, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Mme Marianne REYNAUD – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - Mme Adjoua KOUAME - Mme Maud POURQUIER - M. Patrick BOMPOINT– Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Gilles LE MOINE – M. Jean-François VALEGEAS – Mme Marie-Paule ANCELIN - M. Serge LEBRETON – Mme Brigitte BONNEAU - Mme Sylvie MAMET - M. Jérôme MOUHOT – Mme Jeanine PROVOST - M. Noël BELLIOU – Mme Dominique HALLEY - M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

ETAIENT EXCUSES

M. Bernard CHAMBAUDRY donne pouvoir à M. Gilles LEMOINE - Mme Dominique CHARMENSAT donne pouvoir à M. Romuald CARRY – Mme Françoise MANDEAU donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS – M. Jean-Marie MASSON donne pouvoir à Mme Michelle LE FLOCH– Mme Anne-Marie MICHENAUD donne pouvoir à M. Jean-François HEROUARD - Mme Emilie RICHAUD donne pouvoir à M. Noël BELLIOU -

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DE CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) BILAN ANNUEL D'EXECUTION 2013 MODIFICATION DES CREDITS DE PAIEMENT CLOTURE DE L'AP/CP POUR L'HALTEROPHILIE	2014.03
---	----------------

Chaque année, obligation est faite de faire un bilan des autorisations de programmes et de crédits de paiements (AP/CP) en cours et d'effectuer éventuellement, les modifications qui s'imposent du fait des adaptations apportées ou subies par les différents programmes.

Il est proposé de les traiter chacune individuellement, en faisant le constat de la réalisation 2013 et en apportant les modifications qui s'imposent soit au niveau de l'échelonnement des crédits de paiements soit au niveau de l'autorisation de programmes et des crédits de paiements.



- AP/CP n° 1-2012 pour la transformation des anciens abattoirs en lieu de diffusion musicale et aménagement des abords.

Montant AP	CP antérieurs 2012	CP 2013 prévisionnel	CP 2013 réalisé	CP 2014 prévisionnel
976 700,00 €	443 448,20 €	266 700,00 €	253 708,13	279 543,67 €

- AP/CP n° 2-2012 pour le réaménagement de la demi-pension du groupe scolaire Jules Michelet et création d'une galerie en façade d'un bâtiment de l'école élémentaire.

Montant AP	CP antérieurs 2012	CP 2013 prévisionnel	CP 2013 réalisé	CP 2014
721 000,00 €	480 943,21 €	240 056,79 €	211 648,26 €	28 408,53 €

- AP/CP n° 3-2012 pour le réaménagement des locaux de l'Haltérophilie.

Montant AP	CP antérieurs 2012	CP 2013 prévisionnel	CP 2013 réalisé	CP 2014
180 000,00 €	0,00 €	180 000,00 €	174 733,15€	0 €

Cette opération étant soldée au 31 décembre 2013, il convient de procéder à sa clôture .

- AP/CP n° 4-2013 – pour l'aménagement de la Cité des Rentes :

Montant AP	CP 2013 prévisionnel	CP 2013 réalisé	CP 2014 prévisionnel	CP 2015 prévisionnel
486 000,00 €	296 000,00 €	175 289,32 €	235 710,68 €	75 000 €

- AP/CP n° 5-2013 pour la réhabilitation du local Ados de Crouin

Autorisation de programme n°5-2013	CP 2013 prévisionnel	CP 2013 réalisé	CP 2014 prévisionnel
74 000,00 €	30 000,00 €	555,42 €	73 444,58 €

Les crédits de paiements 2014 d'un montant total de **617 107,46 €** seront financés par le recours à l'emprunt dans l'attente du projet du budget primitif 2014 .

Les emprunts à souscrire seront réalisés dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil Municipal au Maire (risques Charte Gissler) ; les présents montants s'ajoutent à la délégation susvisée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **PREVOIT** l'inscription au budget municipal 2014 des crédits de paiements correspondants tels qu'ils figurent dans les tableaux ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider, mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiement 2014 et de souscrire les emprunts afférents ;
- **SOLDE** l'autorisation de programme pour l'opération « Haltérophilie » en la portant à **174 733 15 €**.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,


Michel GOURINCHAS

COGNAC
2014

